


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-sept, le 20 février à 18h, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 13 février 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle des fêtes de Liginiac.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :
Mme Véronique Bénazet qui a donné pouvoir à Mme Fabienne Garnerin,
M. Jean-Paul Bourre qui a donné pouvoir à Mme Martine Leclerc,
M. Éric Bossaert qui a donné pouvoir à Mme Françoise Béziat,
Mme Christine Da Fonseca qui a donné pouvoir à Mme Marilou Padilla Ratelade,
Mme Nathalie Delcouderc-Juillard qui a donné pouvoir à Mme Danielle Coulaud,
Mme Sandra Délibit qui a donné pouvoir à M. Christophe Arfeuillère,
M. Pierre Fournet qui a donné pouvoir à M. Alain Fonfrède,
Mme Annie Gonzalez qui a donné pouvoir à M. Éric Cheminade,
M. Dominique Guillaume qui a donné pouvoir à M. Jean-Claude Sangoï,
M. Michel Guitard qui a donné pouvoir à M. Gérard Arnaud,
Mme Christiane Monteil qui a donné pouvoir à M. Jean-François Michon,
Mme Laurence Monteil qui a donné pouvoir à Mme Martine Pannetier,
M. Marc Ranvier qui a donné pouvoir à M. Philippe Pelat,
M. Michel Saugeras qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Saugeras,
M. Jean-Michel Taudin qui a donné pouvoir à Valérie Sérrurier,
M. Jérôme Valade qui a donné pouvoir à M. Jean Valade,

M. Daniel Caraminot, excusé (non représenté),
M. Jean-Pierre Bodeveix, excusé (non représenté),
M. Robert Bredèche, excusé (non représenté),
Mme Catherine Durand, excusée (non représentée),
Mme Nathalie Le Gall, excusée (non représentée),
Mme Nathalie Peyrat, excusée (non représentée),
Mme Sylvie Prabonneau, excusée (non représentée),
M. Gérard Vinsot, excusé (non représenté),
Mme Jeanine Vivier, excusée (non représentée)
M. Baptiste Galland, excusé (non représenté).



Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture
À Ussel, le
Le président, 

Mme Martine Jamin est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 77 // pouvoir(s) = 16 // votants = 93

Commission d'appel d'offres : élection des membres

Annule et remplace décision n°2017-03-04

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales / article L. 1414-2,

Considérant qu'il convient de créer une Commission d'Appel d'Offres à titre permanent pour la durée du mandat et d'élire 5 membres titulaires et 5 membres suppléants ;

Considérant que la commission est présidée par le président de Haute-Corrèze Communauté (membre de droit) et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein au scrutin de listes à la représentation proportionnelle avec application du plus fort reste,

Le conseil communautaire :

Sur proposition du président, le conseil communautaire renonce, à l'unanimité, au vote à bulletin secret et accepte de voter à main levée.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, crée une Commission d'Appel d'Offres à titre permanent pour la durée du mandat et nomme 5 membres titulaires et 5 membres suppléants comme suit :

Membres titulaires :

1. Philippe Roche
2. Alain Fonfrede
3. Jean Valade
4. Jean-Marc Michelin
5. Danielle Coulaud

Membres suppléants :

1. Philippe Brugère
2. Michel Pesteil
3. Jean-Pierre Guitard
4. Jean-François Michon
5. Pierre Coutaud

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 21 février 2017
Le président,
Pierre Chevalier

